

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation
15/09/2022

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 7
Exprimés : 28

OBJET :

FINANCES

PATRIMOINE

**Vente d'un terrain
« El Ventous »,
cadastré BS 67**

Date d'affichage :

26-09-2022

Date de publication :

26-09-2022

En l'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoints ; M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. PLANAS Pierre, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme BOURDIN Géraldine, M. REDONDO Simon, M. INGHAM John, Mme QUER Martine, Mme TORRENT Michèle, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration : Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe, à Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale ; Mme LACOMBE Maria, adjointe, à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe ; Mme BENARD Gisèle, conseillère municipale, à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale ; Mme OHN Christiane, conseillère municipale, à Mme MENAHEM Sophie, adjointe ; M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire ; M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale ; M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme QUER Martine, conseillère municipale.

Absent excusé : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

CONSIDERANT que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, la parcelle cadastrée BS67 d'une superficie de 734m² appartenant à la commune de Céret a été classée en zone 1AUh3, zone à urbaniser.

CONSIDERANT que cette zone constituée de 5 parcelles pour une superficie totale de 0.4 hectare est identifiée comme le secteur de la crèche, destiné à recevoir de nouvelles constructions à usage d'habitation en fin d'urbanisation du quartier d'habitat de Vignes planes. L'orientation d'aménagement et de programmation du PLU correspondant à ce secteur impose la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble par le biais de la création d'une liaison viaire depuis l'avenue Marie Curie.

CONSIDERANT que par courrier du 24/05/2022, Monsieur Georges COLOMER et Monsieur Sébastien BOBO ont présenté une offre d'achat pour la parcelle susvisée au tarif de 60€/m² soit un montant total de 44 040€.

CONSIDERANT que l'évaluation de France domaines pour cette parcelle est de 45 000 €,

**Le Conseil Municipal, Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité de ses membres présents et représentés**

- d'autoriser Monsieur le Maire à déclasser la parcelle cadastrée BS 67 de 734m², afin de pouvoir la céder à MM. COLOMER Georges et BOBO Sébastien, dans le cadre de l'aménagement de cette zone « secteur de la crèche », au prix de 60 € le mètre carré, soit un montant total de 44 040 €.

- dit que le notaire désigné par la commune est Maître LLAUZE – Etude LLAUZE/PICAMAL à céret,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document utile à intervenir pour la cession de cette partie de parcelle.

Fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an que dessus, pour expédition conforme

REÇU LE :
26 SEP. 2022
SOUS-PRÉFECTURE
DE CERET

Le Maire de CERET


Michel COSTE

Le Maire de CERET certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales